

Francis KUHN
Premier adjoint délégué aux finances, ressources
humaines, innovation, projets européens,
développement numérique, affaires juridiques,
commande publique

Digne-les-Bains, le 07 novembre 2023

Affaire suivie par : Cabinet du maire
Tél : 04 92 30 56 33
cabinet.mairie@dignelesbains.fr

Mesdames, Messieurs les présidents,

La Ville de Digne-les-Bains s'honore de l'important apport que représentent les associations pour le rayonnement de ses politiques culturelles, sportives, sociales et d'animation notamment auprès des dignoises et des dignois, mais aussi, auprès de nos visiteurs.

Vous allez recevoir très prochainement tous les éléments nécessaires pour pouvoir déposer une demande de subvention pour 2024.

Comme ce fut le cas pour l'épisode budgétaire de l'année 2023, la situation financière des communes reste très tendue, non seulement par la poursuite de l'inflation, qui, certes, ralentit en cette fin d'année, mais dont les effets devraient être encore très présents sur la préparation du budget 2024. Notre ville n'y échappe malheureusement pas.

Le renchérissement des coûts des fluides (carburants, électricité, fioul, gaz, ...) reste très préoccupant, et ce, malgré le plan de sobriété énergétique mis en place par le conseil municipal et qui commence à porter ses fruits.

La masse salariale va également progresser encore, comme ce fut le cas en 2023, et bien que nous recherchions, systématiquement, les moyens de maîtriser ce poste très important de notre budget de fonctionnement (un peu plus de 55 %), notamment en ne remplaçant pas systématiquement les départs à la retraite.

Ces contraintes ne doivent pas nous empêcher de poursuivre nos efforts en matière de fiscalité et de dette : stabilité des taux de fiscalité, poursuite de la baisse de la dette, maîtrise globale des dépenses. Ainsi, tous les services de la ville sont sollicités pour contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour autant, la qualité des services rendus aux habitants doit demeurer optimale.

C'est pourquoi, la Municipalité souhaite également que soit prolongé l'effort de sobriété en matière de subventions aux associations, que plusieurs d'entre vous ont parfaitement compris et appliqué, acceptant, dans le cadre de leur demande de subvention pour 2023, de participer à la bonne tenue du budget de la ville.

L'ensemble des élus, chacun dans le cadre de sa délégation, travaillera avec vous afin que la subvention allouée par le Conseil Municipal pour 2024 corresponde bien à vos besoins, tout en veillant, chaque fois que ce sera possible à ce que l'enveloppe globale prévue au budget permette d'enregistrer le même niveau d'économie que celui qui est demandé aux services, soit de l'ordre de 7 %. Sur l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations, cela représente 53000 euros (7 % de 768000 euros).

Nous vous remercions, par conséquent, d'anticiper dans vos demandes d'aides financières, cet objectif, en limitant vos demandes au montant de subvention strictement nécessaire pour la réalisation de vos projets en 2024, incluant vos besoins de fonctionnement, tout en recherchant les économies possibles. Encore une fois, les élus seront à vos côtés, dans le cadre de leurs délégations, pour toute question.

La commission "Vie associative", dont c'est le rôle, prendra à cœur d'examiner chaque demande avec toute la bienveillance habituelle, mais portera aussi un regard particulier sur les recherches d'économies et l'adaptation de vos actions à ce contexte très particulier, qui nous concerne tous.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les présidents, l'expression de mes sincères salutations.

rien à vous



Francis KUHN